



# Règlement et conditions d'inscription au stage

## Stage de danse d'été 2022

**1-Assurance – Responsabilité :** Chaque stagiaire est tenu d'être couvert par une assurance responsabilité civile personnelle. La responsabilité de l'organisateur ne pourra être engagée pour tout préjudice corporel ou matériel causé ou subi par toute personne, stagiaire ou visiteur, lors des cours, des interours ou des déplacements liés au stage.

**2-Vol d'effets personnels :** L'organisateur ne pourra être tenu pour responsable en cas de vol d'objets personnels. Il est demandé aux stagiaires de veiller à leurs effets personnels.

**3-Discipline et comportement :** Les stagiaires sont tenus d'être présents en cours 5 minutes minimum avant le démarrage du cours. Tout professeur ou responsable du stage est en droit de refuser l'accès d'un stagiaire au cours en cas de retard et d'exclure quiconque manifeste un comportement inapproprié au bon déroulement des cours ou du stage. Les stagiaires s'engagent à respecter le règlement intérieur du lieu de stage.

**4-Respect des locaux :** Toute dégradation ou mauvais comportement envers le professeur ou les autres élèves ne sera toléré et entraînera des sanctions (avertissement ou renvoi sans remboursement en fonction de la gravité des actes).

**5-Autorisation prise de vue :** Les organisateurs se réservent le droit de réaliser et d'utiliser à titre promotionnel des photos et vidéos prises au cours du stage. Le stagiaire ou son représentant légal autorise à photographier ou filmer le stagiaire dans le cadre des activités pédagogiques du stage et à les diffuser sur tous supports. Aucun stagiaire ne pourra prétendre à de quelconques droits ou dédommagements s'il venait à se reconnaître sur ces images ou photos, quelque soit le support de diffusion utilisé.

**6-Tenue :** Les chaussures de ville ou baskets utilisées en dehors des cours sont interdites dans les salles de danse.

Une tenue appropriée à la pratique de la danse est demandée.

**7-Choix des cours :** Chaque stagiaire est libre de choisir le professeur et le niveau qu'il souhaite suivre. Il est impératif de renseigner les cours et dates choisies sur la fiche d'inscription.

Si un professeur juge que le niveau du stagiaire ne correspond pas à celui du cours, il pourra l'orienter vers un cours mieux adapté à son niveau. Des dérogations d'âge peuvent être effectués.

**8-Inscription :** L'inscription ne sera prise en compte qu'après réception du bulletin d'inscription et règlement total ou partiel (acompte de 50%) de la formule de stage choisie.

**9-Annulation :** Désistement de la part du stagiaire : En cas de désistement dans les 30 jours précédant le stage, l'organisateur conservera 30% du règlement total. Au delà de cette date, aucun remboursement ne sera effectué. En cas de force majeure, sous présentation de justificatif, un remboursement sera effectué.

**10-Annulation de la part de l'organisateur :** Les organisateurs se réservent le droit de modifier le déroulement du stage pour des motifs impératifs. En cas de force majeure, le stage pourra être reporté ou annulé par les organisateurs. Certains cours peuvent être annulés ou modifiés en fonction du nombre d'inscription. **Dans ce cas les règlements effectués seront remboursés dans leur intégralité.**

L'inscription au stage vaut  
acceptation de son  
règlement